

*Report*..... 50.304 16

CHAPITRE 9. — TRAVAUX PUBLICS.

Travaux de route.....	20.000	»
Agrandissement du logement du gardien du sémaphore.....	1.500	»
Travaux de défense à exécuter au pont du <i>Taharuu</i> .....	1.000	»
Construction d'une <i>Fare-Hau</i> (maison commune) comprenant un local pour l'état civil, à Papeeno.....	5.000	»
Construction à Papeari d'une <i>Fare-Hau</i> (maison commune) et des locaux nécessaires pour une école et une salle d'état civil....	11.000	»
Construction d'une salle d'état civil à Afaahiti	2.000	»
Agrandissement et réparation du logement du gardien-chef de la prison de Papeete. ....	2.000	»
Travaux de réparation de l'école de Papara..	Mémoire	
Remboursement au maréchal des logis de gendarmerie Jourdan de dépenses par lui faites pour construction d'une cuisine à la caserne de gendarmerie.....	395 07	
	<hr/>	
		42.895 07

CHAPITRE 10. — DÉPENSES D'ORDRE.

<i>Article 3. — Provisions pour dépenses hors de la colonie.</i> .....	30.000	»
<i>Article 4. — Avances aux agents spéciaux de Taravao et Moorea</i> .....	30.000	»
	<hr/>	
		60.000
	<hr/>	
Total.....		<u>153.199 23</u>

Art. 2. Il sera pourvu à ces divers crédits au moyen des ressources ordinaires de l'exercice en cours.

Art. 3. Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera communiqué, enregistré et publié partout où besoin sera.

Papeete, le 7 décembre 1901.

Signé : EDOUARD PETIT.

Par le Gouverneur :

Le Secrétaire Général,

Signé : HENRI COR.